



LE MESSAGER CANADIEN

DU

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

VOL. III

MONTRÉAL, JUILLET 1894

No. 7

Intention générale du mois de Juillet 1894

PRÉSENTÉE PAR LE CARDINAL VICAIRE, BÉNIE PAR LE PAPE

La liberté de l'Eglise

RIEN, a dit saint Anselme, n'est si cher à Dieu que la liberté de son Eglise. Aussi bien, c'est du haut de la Croix que JÉSUS-CHRIST a dicté pour son Epouse, cette charte royale qui l'a faite libre, et c'est de son Sang qu'il l'a signée.

Telle qu'elle est sortie du Cœur de JÉSUS, " l'Eglise—dit Léon XIII—est une société parfaite dans son genre et dans ses droits, parceque, par la volonté expresse et par la grâce de son fondateur, elle possède en elle-même et par elle-même toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action. Elle a sa fin propre, assignée par Dieu même, et sa hiérarchie divinement établie, qui ne permettent point de la subordonner à la puissance civile. JÉSUS-CHRIST lui a donné, dans la sphère des choses sacrées, le plein pouvoir de faire des lois, de prononcer des jugements et de porter des peines, en un mot, d'administrer, en